



COMPAGNIE DES EXPERTS près la COUR d'APPEL de REIMS



## Honoraires taxations, obligations sociales et fiscales de l'expert

Organisme formateur  
n°21 51 0155451



La certification Qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie : Actions de Formation

**Jeudi 27 février 2025 de 14h à 18h**

Dans les locaux de la  
Maison de la Vie Associative 122 bis rue du Barbâtre – Reims  
Salle 104

### **PROGRAMME de formation à l'expertise**

**Après-midi (14h à 18h) :**

#### **Qui dit honoraires dit honneur**

1. Présentation des formateurs
2. Taxations des honoraires de l'expert
  - Expertise administrative
  - Expertise civile
  - Expertise pénale
3. Obligations comptables, fiscales et sociales de l'expert
  - Quid TVA ?
  - Quid déclarations fiscales ?
  - Quid impôt sur le revenu ?
  - Quid tenue de la comptabilité ?
  - Obligations sociales
4. Cas particuliers : médecins, psychiatres et psychologues hospitaliers, experts traducteurs interprètes.

Temps d'échange sur la demi-journée écoulée, si nécessaire retour sur points singuliers à la demande des experts,  
Conclusion, résumé des apports personnels par les experts présents,  
Clôture par les formateurs.

**Pour information** : une formation intitulée « initiation à l'expertise de justice » aura lieu le 24 avril 2025 de 9 h à 18 h